



Début de la séance : le 23 Septembre 2020 (visioconférence) 20h00
Membres présents : Benoit GANDREUIL, Patrice GUILLOTEAU, Stéphane LEROY, David LORIOU, Vincent LORIOU
Membre absent excusé : Patrick CHEVALIER
Invités :

Rappels

Uniquement les balles plastiques (PVC) sont autorisées pour le Championnat par Equipes départementales. La liste des balles plastiques homologuées par ITTF pour la compétition est disponible sur son site internet ou le lien : <https://www.ittf.com/equipment/> puis sélectionner « Balls ».

Observations

La signature d'une feuille de rencontre (document officiel) ne doit pas être prise à la légère. C'est un acte juridique

Attention à l'heure de début des rencontres qui n'est pas forcément la bonne lors de la construction des classeurs. En effet, l'heure sur la première feuille sera prise en compte pour les autres feuilles.

Les rencontres prévues le vendredi soir devront être saisies sous GIRPE et faire les remontées des résultats le samedi avant 11h00.

Les rencontres prévues le samedi devront être saisies sous GIRPE et faire les remontées des résultats le samedi avant 20h00.

Les rencontres prévues le dimanche devront être saisies sous GIRPE et faire les remontées des résultats le dimanche avant 18h00.

En cas demande de modifications de rencontre (lieu, date heure, ...), les clubs adverses doivent obligatoirement faire une réponse sur SpidWeb.

Dans le cas d'une formule de championnat par équipes à 4 joueurs, lors de la 2^{ème} journée de la phase, une équipe ne peut pas comporter plus d'un joueur ayant disputé la 1^{ère} journée de la phase dans une équipe de numéro inférieur.



Phase 1 / Journée 1 19 et 20 septembre 2020

Rien à signaler lors de l'étude des feuilles de rencontre à l'exception des rencontres :

NON UTILISATION DE GIRPE

RAS

NON REMONTÉE PDF

PR A - SA MONCOUCANT (2) vs PARTHENAY (4) Mail au club le 21/09 REMONTEE LE 21/09
 D1 A - SA MONCOUCANT (3) vs ST LAURS (1) Mail au club le 21/09 REMONTEE LE 21/09
 D2 C - MESSE (1) vs FRONTENAY RR (4) Mail au club le 21/09 REMONTEE LE 22/09
 D2 D - SA MONCOUCANT (4) vs NIORT TT (11) Mail au club le 21/09 REMONTEE LE 21/09
 D3 B - SA MONCOUCANT (5) vs BRETIGNOLLES (3) Mail au club le 21/09 REMONTEE LE 21/09

PR

Poule A LA CRÈCHE (8) vs COMBRAND (2)

Problème d'horaire sur la feuille de rencontre. Un courrier sera envoyé au club fautif de La Crèche.

D1

Poule A NUEIL LA (1) vs LA CRÈCHE (3)

Rencontre non jouée pour cause de cas de contact de covid-19 pour l'équipe NUEIL, les joueurs de LA CRÈCHE SAINTE NÈOMAYE ne se sont pas déplacés.
 Demande report de la rencontre. Accordée pour jouer cette rencontre avant la date du 03/10/2020 avec rappel que seuls peuvent jouer dans ces deux équipes les joueurs qui n'ont pas participés lors de la 1ère journée.

D2

Poule C PERIGNE (7) vs VILLIERS EN PLAINE (1)

L'équipe de VILLIERS EN PLAINE a joué cette rencontre avec seulement 3 joueurs.
 En conséquence, l'équipe de VILLIERS EN PLAINE est déclarée équipe incomplète au titre de la 1ère journée sans incidence financière au titre de la 1ère phase.
 4.7.2 Équipes incomplètes De la PR à la D5, possibilité pour chaque équipe d'évoluer à 3 joueurs mais seulement 1 fois par phase. Dans ce cas l'équipe incomplète se verra infliger une pénalité (selon le tarif en vigueur pour la saison en cours). Dans le cas d'une deuxième participation ou plus avec une équipe incomplète, dans une même phase, l'équipe perdra par pénalité (et non forfait) et marquera donc 0 point rencontre ; Sont considérées comme équipes incomplètes : Les équipes présentant 3 joueurs au lieu de 4 Les équipes présentant 4 joueurs, mais l'un d'eux ne commençant aucune partie, sans justification médicale.



Poule D	<p>CHÂTILLON (1) vs POMPAIRE (3)</p> <p>L'équipe de CHÂTILLON a joué cette rencontre avec seulement 3 joueurs. En conséquence, l'équipe de CHÂTILLON est déclarée équipe incomplète au titre de la 1ère journée sans incidence financière au titre de la 1ère phase.</p> <p>4.7.2 Équipes incomplètes De la PR à la D5, possibilité pour chaque équipe d'évoluer à 3 joueurs mais seulement 1 fois par phase. Dans ce cas l'équipe incomplète se verra infliger une pénalité (selon le tarif en vigueur pour la saison en cours). Dans le cas d'une deuxième participation ou plus avec une équipe incomplète, dans une même phase, l'équipe perdra par pénalité (et non forfait) et marquera donc 0 point rencontre ; Sont considérées comme équipes incomplètes : Les équipes présentant 3 joueurs au lieu de 4 Les équipes présentant 4 joueurs, mais l'un d'eux ne commençant aucune partie, sans justification médicale.</p>
----------------	--

D3

Poule A	<p>BREUIL CHAUSSÉE (4) vs SAINT VARENT (3)</p> <p>L'équipe de SAINT VARENT a joué cette rencontre avec seulement 3 joueurs. En conséquence, l'équipe de SAINT VARENT est déclarée équipe incomplète au titre de la 1ère journée sans incidence financière au titre de la 1ère phase.</p> <p>4.7.2 Équipes incomplètes De la PR à la D5, possibilité pour chaque équipe d'évoluer à 3 joueurs mais seulement 1 fois par phase. Dans ce cas l'équipe incomplète se verra infliger une pénalité (selon le tarif en vigueur pour la saison en cours). Dans le cas d'une deuxième participation ou plus avec une équipe incomplète, dans une même phase, l'équipe perdra par pénalité (et non forfait) et marquera donc 0 point rencontre ; Sont considérées comme équipes incomplètes : Les équipes présentant 3 joueurs au lieu de 4 Les équipes présentant 4 joueurs, mais l'un d'eux ne commençant aucune partie, sans justification médicale.</p>
Poule A	<p>PARTHENAY (7) vs BRESSUIRE (2)</p> <p>Pb horaire sur feuille de rencontre. Un courrier sera envoyé au club fautif</p>
Poule C	<p>SAINT LAURS (3) vs VILLIERS EN PLAINE (2)</p> <p>L'équipe de VILLIERS EN PLAINE a joué cette rencontre avec seulement 3 joueurs. En conséquence, l'équipe de VILLIERS EN PLAINE est déclarée équipe incomplète au titre de la 1ère journée sans incidence financière au titre de la 1ère phase.</p> <p>4.7.2 Équipes incomplètes De la PR à la D5, possibilité pour chaque équipe d'évoluer à 3 joueurs mais seulement 1 fois par phase. Dans ce cas l'équipe incomplète se verra infliger une pénalité (selon le tarif en vigueur pour la saison en cours). Dans le cas d'une deuxième participation ou plus avec une équipe incomplète, dans une même phase, l'équipe perdra par pénalité (et non forfait) et marquera donc 0 point rencontre ; Sont considérées comme équipes incomplètes : Les équipes présentant 3 joueurs au lieu de 4 Les équipes présentant 4 joueurs, mais l'un d'eux ne commençant aucune partie, sans justification médicale.</p>



Poule D	<p>NIORT TT (12) vs SAINT MAIXENT (1) Abandon de Mme Emma LETOURNEUR (NIORT TT) Pas de certificat médical. Amende 30 € au club de NIORT</p>
Poule D	<p>LA CRÈCHE (4) vs FRONTENAY RR (5) Signature d'une croix du JA faisant fonction M. LEDOUX Francis Un courrier sera envoyé à M. LEDOUX ainsi qu'au président de son club.</p>
D4	
Poule A	<p>COMBRAND (5) vs THOUARS (6) L'équipe de THOUARS a joué cette rencontre avec seulement 3 joueurs. En conséquence, l'équipe de THOUARS est déclarée équipe incomplète au titre de la 1ère journée sans incidence financière au titre de la 1ère phase.</p> <p>4.7.2 Équipes incomplètes De la PR à la D5, possibilité pour chaque équipe d'évoluer à 3 joueurs mais seulement 1 fois par phase. Dans ce cas l'équipe incomplète se verra infliger une pénalité (selon le tarif en vigueur pour la saison en cours). Dans le cas d'une deuxième participation ou plus avec une équipe incomplète, dans une même phase, l'équipe perdra par pénalité (et non forfait) et marquera donc 0 point rencontre ; Sont considérées comme équipes incomplètes : Les équipes présentant 3 joueurs au lieu de 4 Les équipes présentant 4 joueurs, mais l'un d'eux ne commençant aucune partie, sans justification médicale.</p>
Poule B	<p>LA RONDE (3) vs THOUARS (5) L'équipe de THOUARS a joué cette rencontre avec seulement 3 joueurs. En conséquence, l'équipe de THOUARS est déclarée équipe incomplète au titre de la 1ère journée sans incidence financière au titre de la 1ère phase.</p> <p>4.7.2 Équipes incomplètes De la PR à la D5, possibilité pour chaque équipe d'évoluer à 3 joueurs mais seulement 1 fois par phase. Dans ce cas l'équipe incomplète se verra infliger une pénalité (selon le tarif en vigueur pour la saison en cours). Dans le cas d'une deuxième participation ou plus avec une équipe incomplète, dans une même phase, l'équipe perdra par pénalité (et non forfait) et marquera donc 0 point rencontre ; Sont considérées comme équipes incomplètes : Les équipes présentant 3 joueurs au lieu de 4 Les équipes présentant 4 joueurs, mais l'un d'eux ne commençant aucune partie, sans justification médicale.</p> <p>Problème de signature carré noir du JA faisant fonction Mme VAUCELLE Sandrine Un courrier sera envoyé à Mme VAUCELLE ainsi qu'au président de son club.</p>
Poule B	<p>COMBRAND (6) vs MAULEON (5) Forfait simple du club de MAULEON Confiscation de la caution de 53 € Paiement de la nouvelle caution de 53 € avant la prochaine journée pour pouvoir continuer le championnat par équipe. Rappel : En cas de nouveau forfait pour cette équipe, ce sera un forfait général.</p>



Poule C

LA MOTHE ST HÉRAY (5) vs FRONTENAY RR (6)

Forfait simple du club de FRONTENAY RR

Confiscation de la caution de 53 €

Paiement de la nouvelle caution de 53 € avant prochaine journée pour pouvoir continuer le championnat par équipe.

Rappel : En cas de nouveau forfait pour cette équipe, ce sera un forfait général.

Poule C

NIORT TT (16)

Désengagement de l'équipe avant le début de championnat

Concernant les conséquences sportives :

Article II-115.2 impossibilité ou désistement (règlements sportifs FTT 2020) : « Une association ayant une équipe qui se retire avant le début de l'épreuve, ne peut pas avoir une équipe accédant à cette division à l'issue de chacune des deux phases. »

Concernant les conséquences financières :

La caution de 53 € vous sera restituée. En revanche, les 70€ de frais d'engagement seront conservés par le comité.

Poule D

PARTHENAY (7) vs BRESSUIRE (2)

Problème d'horaire sur la feuille de rencontre. Un courrier sera envoyé au club fautif de Parthenay.

Fin de la séance 21h30.

Prochaine réunion de la CSD : le mercredi 07/10/2020